

Violences faites aux femmes : n'oublions pas les femmes détenues

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'asbl I.Care appelle à la mise en place de programmes spécifiques d'accompagnement pour les femmes détenues.

Si l'incarcération est évidemment difficile pour toute personne, les femmes incarcérées peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires et nécessitent un accompagnement spécifique qui reste pourtant insuffisant.

Femmes en prison : des vécus méconnus et des besoins mal pris en compte

Les parcours des femmes incarcérées se ressemblent tristement tant ils sont marqués par des vulnérabilités multiples. Beaucoup d'entre elles ont grandi dans des milieux familiaux perturbés, marqués par la violence, les abus, la négligence ou l'instabilité. Ce faisant, elles ont souvent été confrontées à des difficultés supplémentaires, telles que la précarité économique, l'insécurité du logement, l'absence de soutien familial adéquat et l'accès limité aux ressources éducatives et de santé.

Dans son rapport Parle avec elles publié en juillet 2023, l'asbl I.Care mettait en lumière les vécus des femmes détenues et revenait sur une réalité souvent méconnue : les femmes incarcérées sont non seulement des auteures d'infractions mais aussi souvent des victimes. Leur passé, marqué par des expériences violentes (violences dans l'enfance, violences sexuelles, violences intrafamiliales, etc.) et traumatisantes, a parfois pu contribuer à leur parcours menant à la prison. La reconnaissance de cette double identité est impérative pour mieux accompagner ce public.

Une offre d'accompagnement limitée et non spécifique

Bien que le quotidien en détention apporte son lot de difficultés, l'incarcération peut, de manière paradoxale, représenter un nouveau départ et/ou un moment de répit pour certaines femmes. Or, les services spécialisés n'entrent pas – ou encore trop peu – dans les prisons pour répondre à leurs besoins et mettre en place un accompagnement adapté.

« Il est urgent d'inclure le milieu carcéral dans la politique de prévention des violences faites aux femmes et de favoriser l'ouverture des établissements pénitentiaires à des structures d'accompagnement spécialisées si nous voulons travailler à réduire les inégalités sociales en santé de manière globalisée et intégrée » insiste Marion Guémas, coordinatrice plaidoyer de l'asbl I.Care. En effet, au regard des réalités que nous observons, il est primordial de permettre l'accès à des services compétents en la matière, dotés de moyens suffisants, et ce afin d'offrir un soutien adapté et spécifique aux besoins des femmes détenues victimes de violences, notamment en favorisant leur accès à des thérapies individuelles et de groupe se concentrant notamment sur la guérison des traumatismes et le renforcement de l'estime de soi. Parce que l'approche en la matière doit être globale, l'asbl suggère également la mise en place de programmes à destination des hommes détenus, indépendamment du motif de leur incarcération, sur les violences liées aux genres.

Éléments de contexte :

- I.Care est une association sans but lucratif belge créée en 2015 et qui a pour objet social la promotion de la santé en milieu fermé (pour le moment uniquement en prison), l'amélioration de la prise en charge globale des personnes détenues et la continuité des soins pendant et après la période d'incarcération. Outre son travail en première ligne d'accompagnement de personnes détenues par une équipe pluridisciplinaire, l'asbl mène également des actions de plaidoyer dans l'objectif de participer à l'amélioration des politiques publiques en matière de santé.
- Pour plus d'informations concernant la nécessité de faire entrer des structures d'accompagnement pour les femmes victimes de violences basées sur le genre, consultez notre [note sur le sujet](#).

Contact presse : Marion Guémas (coordinatrice plaidoyer et recherche) : 0456 34 14 03 / m.guemas@i-careasbl.be